

LOI SUR LES ARCHIVES

R-022-2012

Enregistré auprès du registraire des règlements

2012-12-06

RÈGLEMENT SUR LES ARCHIVES

Sur la recommandation du ministre, en vertu du paragraphe 11(2) de la *Loi sur les archives* et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend le *Règlement sur les archives*, ci-après.

Désignation d'organismes gouvernementaux

1. Les conseils, commissions, régies, sociétés, bureaux et autres organismes qui figurent à l'annexe sont désignés à titre d'« organismes gouvernementaux » au sens de l'article 1 de la Loi.

2. **Le *Règlement sur les archives*, R.Nun. R-021-2011, est abrogé.**

ANNEXE

1. La Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et professions, créée aux termes de la *Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions*
2. L'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit, constitué aux termes de la *Loi sur la protection de la langue inuit*
3. La Commission des normes du travail, créée aux termes de la *Loi sur les normes du travail*
4. La Commission des services juridiques du Nunavut, constituée aux termes de la *Loi sur les services juridiques*
5. La Société des alcools, constituée aux termes de la *Loi sur les boissons alcoolisées*
6. La Commission des licences d'alcool, constituée aux termes de la *Loi sur les boissons alcoolisées*
7. Le Collège de l'Arctique du Nunavut, maintenu par la *Loi sur le Collège de l'Arctique du Nunavut*
8. La Société de crédit commercial du Nunavut, constituée aux termes de la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut*
9. La Société de développement du Nunavut, constituée aux termes de la *Loi sur la Société de développement du Nunavut*
10. La Société d'habitation du Nunavut, prorogée par la *Loi sur la Société d'habitation du Nunavut*
11. La Société d'énergie du Nunavut, constituée aux termes de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*
12. La Société d'énergie Qulliq, constituée aux termes de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*
13. Le comité des documents publics, constitué aux termes de la *Loi sur les archives*
14. Le Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut, prorogé par la *Loi sur le Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut*
15. Le Comité d'aide aux victimes, créé aux termes de la *Loi sur les victimes d'actes criminels*